Coup



Fontenoy

Janvier 2008

Le mot du Maire

2008 étant une année électorale, je ne m'autoriserai pas dans cette rubrique à faire un bilan des actions menées par la Municipalité actuelle, et encore moins de parler de projets, ces derniers devant être mis en place par une nouvelle équipe.

Cependant, je me permets de rappeler que, d'une part, certaines actions sont imposées par les nouvelles lois sur l'environnement et que, d'autre part, toutes les décisions sont conditionnées par les ressources financières comme les taxes des ménages, l'octroi de subventions et surtout la répartition de la taxe professionnelle.

En outre, je rappelle que Fontenoy a la chance de faire partie de la Communauté de Communes de Hazelle qui bénéficie d'une partie de la taxe professionnelle de l'usine K.C.I. Cette taxe est la principale source financière des cinq Communes concernées. Espérons que dans la conjoncture de mondialisation économique, cette entreprise continue à investir chez nous, le plus longtemps possible!

Comme le veut la tradition, cette rubrique permet à la Municipalité et à moi-même d'exprimer toute notre reconnaissance à tous nos concitoyens qui par leurs actions, même anodines, contribuent à donner de Fontenoy l'image d'un village paisible et accueillant!

Nous souhaitons à toutes et à tous la réussite dans la vie scolaire et professionnelle, de grandes joies familiales, une excellente santé, un moral d'acier à celles et ceux qui sont actuellement malades ou handicapés.

Merci et bonne année 2008!

Jeanne BLUETTE

Etat Civil

Naissances



Le 19 janvier 2007	Paul-Amédée FACQUEUR	9 rue de la Libération
Le 19 janvier 2007	Marie-Camille FACQUEUR	9 rue de la Libération
Le 20 mars 2007	Romane DIDIER	16 rue du Haut-Buisson
Le 27 mai 2007	Evann JAGOUR	54 rue du Monument
Le 8 juillet 2007	Samuel BOISSY	1 rue du Haut-Buisson
Le 27 juillet 2007	Faustine LALLEMANT	28 rue du Monument
Le 8 septembre 2007	Noa REMY	13 rue du Rouge Poirier
Le 19 octobre 2007	Malo GAMBIER	27 rue de la Libération
Le 4 novembre 2007	Léo PETITJEAN-LECLERO	4 bis rue de la Loi
	Casa	

Bienvenue à tous et félicitations aux parents

Décès

Le 10 novembre 2007

André GEOFFROY

Toutes nos condoléances à la famille

LES NOUVEAUX FONTENOYENS

Mr et Mme CLAUDE 1 rue de la Libération

Mr et Mme GROMFELD 4 rue de la Chipette

Mr et Mme MIGNIERE 52 rue du Monument

Mr et Mme PIERSON 15 Au Rouge Poirier

Mr et Mme SALGADO 14 Au Rouge Poirier

Mr SIMONIN et Mme LESQUOY 10 Chemin du Chauffour

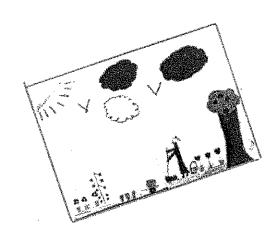
Mr et Mme ROCH 27 d rue de la Libération

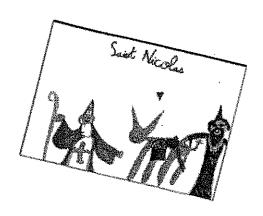
Mr et Mme GUENFOUDI 27 a rue de la Libération

Mr et Mme ARISTEGGUI 11 rue du Haut Buisson

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au village.

La Mairie les recevrait avec plaisir pour leur fournir tous renseignements utiles sur le fonctionnement de la Commune.





Passage obligé par la mairie pour :

- demande d'établissement ou de renouvellement de carte d'identité
- demande d'établissement ou renouvellement de passeport
- recensement pour le Service National pour tous les jeunes gens (filles <u>et</u> garçons) dès l'âge de 16 ans
- inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre
- inscription des enfants à l'entrée de l'école maternelle et/ou primaire
- demande d'autorisation d'occupation du domaine public avant l'engagement de travaux
- urbanisme : les règles et les formulaires sont modifiés depuis le 1^{er} octobre 2007. Ces modifications n'étant pas définitives, il vaut mieux s'adresser à la mairie dès que la surface d'une construction, même légère, est supérieure à 2 m2 ainsi que les transformations et les clôtures.

<u>Documents nécessaires pour l'obtention ou le renouvellement d'une carte nationale d'identité :</u>

- 1^{ère} demande de carte sécurisée :
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
- renouvellement de carte sécurisée (délai d'expiration inférieur à 2 mois) :
 - l'ancienne carte
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
- renouvellement de carte sécurisée (délai d'expiration supérieur à 2 mois)
 - l'ancienne carte
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires

Documents nécessaires pour l'obtention ou le renouvellement d'un passeport :

- 1 ère demande:
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
 - timbres fiscaux
- renouvellement de passeport (délai d'expiration inférieur à 2 mois) :
 - l'ancien passeport
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
 - timbres fiscaux
- renouvellement de passeport (délai d'expiration supérieur à 2 mois)
 - l'ancien passeport
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
 - timbres fiscaux

Selon le cas:

- copie intégrale du jugement de divorce
- certificat de nationalité française

Coût actuel des timbres fiscaux pour la demande de passeport :

moins de 15 ans : gratuit
 de 15 ans à 18 ans : 30 €

- adultes : 60 €

Il est à noter que les mineurs auront dorénavant leur passeport personnel

Photographies d'identité apposées sur les titres réglementaires

Normes juridiques et techniques applicables :

- règlement européen (CE) n° 2004/2252 du 13 décembre 2004 (+ annexes et spécifications techniques publiées le 28 février 2005.

- document 9303 de l'OACI, sixième édition (2005), volume 1, section IV, annexe 11 (normative) relatif au passeport.

1 - Caractéristiques :

Les photographies d'identité doivent être récentes et identiques, issues d'une planche photographique fabriquée selon un système agréé.

Mesures:

- a) dimensions de la photographie : la largeur est de 35 mm et la hauteur est de 45 mm
- b) proportions du visage et positionnement : le visage, c'est à dire du bas du menton au sommet du crâne, doit être centré et occuper une hauteur allant de 32 à 36 mm

2 – La prise de vue :

La photographie en couleur est fortement recommandée. Le fond doit être clair (bleu clair, gris clair, etc...) et en tout état de cause neutre et uni (le blanc est proscrit). La mise au point doit être nette. La limite entre la tête et l'arrière-plan doit être clairement identifiable.

La photographie doit reproduire le teint naturel de la peau. Elle doit être correctement exposée, ni trop claire, ni trop sombre.

Le cadrage doit être centré et permettre de respecter, d'une part, l'insertion du visage complet (du nez aux oreilles, du menton au sommet du crâne) dans le gabarit de la photographie compris entre 32 et 36 mm (adultes comme enfants) et, d'autre part, exclure toute autre personne ou objet du champ.

Utilisation des éclairages : ils doivent concourir à une lumière uniforme et éliminer tout reflet sur la peau, les lunettes, la rétine (effets « yeux rouges » proscrits) ainsi que les ombres derrière la tête ou sur le visage.

Qualité d'impression de la photographie : elle doit être de haute résolution sur papier de qualité, indemne de toute altération, sans effet de pixélisation, sans pliure ni trace.

La tête:

Elle doit être centrée et découverte (pas de couvre-chef tels que chapeau, casquette etc., ni bandana, foulard ou fantaisies telles que chouchous).

• Le visage:

Il doit être de face, avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif. Il doit être dégagé, sans mèches devant les yeux.

• Les lunettes :

Seuls les verres blancs sont admis. Les montures doivent laisser apparaître les yeux. En cas de montures masquant ou obscurcissant une partie des yeux, il est recommandé de les retirer.

Exception : le port de lunettes noires ou d'un bandeau couvre-œil ne sont permis que sur production d'un certificat médical (cécité,...).

Quelques exemples ...

X refusé

accepté

> MONTURES DES LUNETTES

Eviter dans la mesure du possible les montures épaisses. Les montures ne doivent pas cacher les yeux.

> COUVRE-CHEFS

Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.

> EXPRESSIONS

La photo doit représenter le sujet seul, sans dossier de fauteuil ou jouet visible par exemple. Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.



















Rappel de quelques sigles

ADAPEC

Association intercommunale Fontenoy-Aingeray-Sexey gérant des activités comme:

- Le club d'aquarelle
- La bibliothèque
- Le centre aéré pendant les vacances d'été...

SIS-FAS

Syndicat intercommunal scolaire Fontenoy-Aingeray-Sexey gérant:

- la construction et l'entretien des locaux scolaires
- les frais d'investissement et de fonctionnement pédagogiques
- le transport scolaire en association avec le Conseil Général

SIA

Syndicat intercommunal Gondreville- Fontenoy pour le transport et le traitement des eaux usées

ZIA

Zone intercommunale d'activités Gondreville-Fontenoy gérée par un syndicat mixte.

CC de Hazelle

Communauté de communes de Hazelle comprenant les communes de Villey Saint Etienne, Fontenoy, Francheville, Jaillon et Avrainville dont les principales compétences sont:

- les ordures ménagères
- la protection incendie
- la distribution de l'énergie électrique et du gaz
- l'éclairage public
- la voirie

ССМН

Communauté de Communes du Massif de Haye comprenant les Communes de Gondreville, Velaine en Haye, Sexey les Bois, Aingeray

SNCL

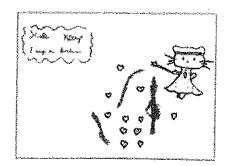
Ski nautique club lorrain basé à Fontenoy sur Moselle Président: Monsieur Jean-François ROUSSELOT

ACCA

Association communale de chasse Président: Monsieur Marc ROUERS

CCAS

Centre communal d'action sociale Membres:4 élus et 4 non élus



INFORMATION MAIRIE

MAIRIE:

Tél: 03.83.63.90.38

Ouverture au public:

le mercredi:

16 H à 18 H

le vendredi:

18 H à 19 H

Présence de la secrétaire (sauf congés) pour:

• le travail administratif

• réception du public en cas de nécessité

le lundi:

8 H à 12 H

14 H à 18 H

le mercredi:

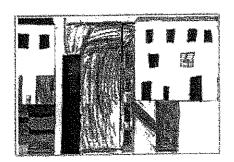
14 H à 17 H

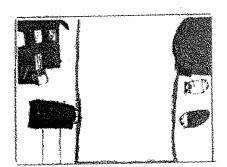
le vendredi:

8 H à 12 H

LE MAIRE (en cas d'urgence):

Tél: 03.83.63.69.44





Bulletin municipal: janvier 2008

Direction de la publication : Jeanne Bluette

Comité de rédaction : Jeanne Bluette, Jean-Marie Cassignat,

Dépôt légal n° 1240

Ont eu les honneurs de la presse en 2007

Le choix du roi leurs parents, dont la joie est leurs parents, dont la jote est par une arrière-partagée par une arrière partagée par épanouie. En grand-mère épanouie et Paul-grand-marie-Camille et Paul-effet, Marie-Camille et arrière-ne-effet, Marie-Camilles arrière-ne-Amédée sont les arrière-neeffet, Marie-Camille et Faul-effet, Marie-Camille arrière-pe-Amédée, sont les arrière-pe-tits-enfants de M. Lhuillier tits-enfants de Montenoy) et (ancien maire de Fontenoy) et de con énouse Paul Amedée Facqueur, beau Paul-Amèdèe Facqueur, peau Paul-Amèdèe Facqueur, le jour bébé de 2,950 kg a vu le jour bébé de 2,950 kg a vu le pe bébé de 2,950 kg a vu le pe bébé ar chand une minute de hien au chand une minute de le 19 janvier à 13 h 34. Restée bien au chaud une minute de bien au chaud une minute bien au chaud une ninute bien au chaud une ninute plus, Marie-Camille, 2, 720 kg plus, Marie-Camille, 2, 720 kg de son épouse. le survait de peu Cette double raissance si at-téndue comble de bonheur prus marre Danie. le suivait de peu Des parents comblés.

Camille, filleule de la République

Camille Bachmann, du haut de ses 5 ans, considère son avenir avec la plus grande confiance.

Depuis ce 14 juillet ensolepuis ce 14 juillet enso-leillé où, devant Jeanne Bluette, Nathalie et Lau-rent, ses parents, ont demandé à Isabelle Adnet et à Lu-dovic Failly de confirmer leur volonté d'épauler leur filleule, maintenant placée mieure, maintenant places «sous la protection de l'autorité civile et républicaine». Un engagement prononcé dans l'intimité de la maire, sous l'œil affectueux de Chloé, la sœur de Camille, et des familles Adnet et des familles Adnet et Failly.



Un 1 4 juillet dont Camille est la reine.

Deux Fontenoyens à l'honneur

Pour terminer la ronde des vœux, une assemblée chaleu-reuse s'est retrouvée dans la salle communale autour d'un sympathique vin d'honneur. Honneur est bien le mot qui nonneur est bien le mot qui convient : en effet, Mme le maire, accompagnée de la dé-putée Nadine Morano et Phi-lippe Gazagnes, sous-préfet, étaient réunis pour rendre hommage à deux habitants méritants.

Mme Marie-Louise Dorr, Fon-tenoyenne de longue date et grand-mère admirable, est bien connue par les villageois pour sa gentillesse et sa dispo-nibilité.

Membre du centre communal d'action sociale, sa participa-tion active à l'opération « brioches de l'amitié » ajoute encore à son image bien-veillante appréciée de tous les habitants. C'est avec un plai-sir non dissimulé que Mme Bluette lui a remis un diplôme de citoyenne d'honneur, tandis que la députée l'honorait de la médaille de reconnais-sance communale. Puis, ce fut



Deux médaillés ravis.

le tour de Jean-Marie Kessler, le tour de Jean-Marie Kessler, installé à Fontenoy depuis une trentaine d'années. dès son arrivée, M. Lhuillier, maire de l'époque, l'a embarqué sur le navire communal. Il n'a plus jamais quitté le bord : conseiller municipal puis adjoint au maire, il en est à son quatrième mandat. More le quatrième mandat. Mme le maire a souligné son dévoue-ment et ses compétences qui

en font un collaborateur pré-cieux. Il mérite bien une mé-daille de vermeil mais l'admi-nistration a dit : « Chaque chose en son temps ». Ce n'est que partie remise.

En attendant, après plus de vingt ans de services rendus, Nadine Morano l'a donc dé-coré de la médaille d'honneur communale, départementale et régionale en argent.

Bienvenue à Evann



Au 54 de la rue du Monu-Au 54 de la rue du Monu-ment, il fait bon vivre. L'at-mosphère est encore plus à la joie depuis la naissance d'Evann, né le 20 mai à Nan-cy. Marie-Julia Goubot et Frédéric Jagour sont les heu-reux jeunes parents du petit bonhomme.

Zoé, sœur aînée, 6 ans et de-Zoé, sœur aînée, 6 ans et de-mi, fait des projets de jeux et de rires avec son tout nou-veau petit frère. Native de Faverges, en Haute-Savoie, Marie-Julia est venue à Nan-cy terminer ses études de géologue. Elle exerce son

métierau cabinet Cirse environnement à Saint-Nicolas-de-Port. Quant à Frédéric, né à Angers au hasard
des mutations paternelles,
il est responsable du magasin Cuisines Schmidt à Essey-lès-Nancy. Tous deux
se sont installés sur leur promontoire qui domine la vallée de la Moselle voici deux
ans déjà. L'accueil qu'ils
ont reçu au village, les
échanges avec les jeunes familles qui les entourent les
confortent dans la justesse
de leur choix de planter
leurs pénates à Fontenoy.

La visite du Saint-Patron des enfants



En échange d'une bise et d'un petit mot, les enfants réunis la salle de la mairie, ont reçu un petit cadeau en chocolat.